

Arrêté du 08 décembre 2023

Portant nomination d'un fonctionnaire en qualité de régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Tarn et Garonne-Lot-Gers

NOR: JUSF2333930A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 portant nomination de fonctionnaires auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 19 août 2011 portant modification de l'arrêté du 10 décembre 2003 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2021 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à créer des régies d'avances et de recettes auprès des services déconcentrés de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse;

Considérant la demande du 14 novembre 2023 de Madame Florence MALHEY, valant acceptation de la fonction de régisseuse d'avances et de recettes, et de l'avis favorable de Monsieur Hervé FABRE, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse du Tarn et Garonne-Lot-Gers

Vu l'agrément du comptable public assignataire en date du 05 décembre 2023 ;

Arrête:

Article 1er

Madame Florence MALHEY est nommée, à compter du 01 janvier 2024, régisseuse d'avances et de recettes auprès de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Tarn et Garonne-Lot-Gers.

Article 2

Compte tenu du montant de l'avance de la régie d'avances et de recettes de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Auvergne, le montant de l'avance au titre de l'année 2023 consentie à Madame Florence MALHEY, est de 4 000 euros.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse et la directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fais le 12 12 2023

Adjointe au chef du bureau de la synthèse

Suzanne FISCHER